

# LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ABONNEMENTS :  
TROIS MOIS. . . . . 6 fr.  
SIX MOIS . . . . . 10  
UN AN . . . . . 18

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
Provisoirement *quai de la Guillotière, 6*  
ADRESSER LES CORRESPONDANCES ET ABONNEMENTS  
A M. Tony LOUP, Administrateur

LES ANNONCES ET RÉCLAMES  
sont reçues exclusivement  
Chez M. V. Fournier  
14, RUE CONFORT, 14

Le 2 Octobre  
LE RÉVEIL LYONNAIS

PARAITRA  
en grand format  
Cinq centimes  
LE NUMÉRO

Le RÉVEIL LYONNAIS sera entièrement imprimé avec des caractères neufs.

Il publiera un des romans les plus émouvants de

XAVIER DE MONTÉPIN

A dater du 1<sup>er</sup> octobre, les bureaux de rédaction, d'administration et l'imprimerie du RÉVEIL LYONNAIS seront installés

Rue des Marronniers, 8

## LES RESPONSABILITÉS

Pour tous, le ministère est coupable, mais selon les uns, il doit rester, il doit subir le châtiement de sa faute. S'en aller serait se dérober au verdict des Chambres. Selon les autres, il est dangereux ; il doit partir. Toute minute de plus au pouvoir compromet l'avenir. Selon d'autres encore qu'il reste ou qu'il parte, il ne saurait encourir le reproche d'incorrection ; dans tous les cas, on jugera ses actes et s'il le faut on le condamnera.

Imposer à ce ministère de rester est facile, puisqu'il ne veut pas s'en aller, puis c'est dramatique : ces ministres coupables attendant la convocation des Chambres, comme le prévenu dans son cachot attend le retour des juges. Le banc ministériel devant une selle ; et le président de la

chambre disant à M. Ferry ou M. Farre : « Accusé, levez-vous ! » Cette mise en scène est admirable, elle aurait un succès fou dans un théâtre de banlieue, mais est-ce sérieux ? Est-ce politique ? Nous ne le croyons pas.

Comment, ces ministres dont l'incapacité a si manifestement compromis la France ? Ces ministres qui ont voulu surprendre le suffrage universel par des élections follement hâtives. Ces ministres qui, pour complaire au maître en expectative ont fait fleurir la candidature officielle et donné plus d'importance aux discours de Tony Révillon qu'aux proclamations de Eou-Amema. Comment, ces ministres doivent-ils continuer à diriger les affaires du pays jusqu'au jour où il leur plaira de convoquer les Chambres ? Hier, cinq délégués de l'extrême-gauche se sont rendus chez M. le président du Conseil. Ils lui ont exposé que la convocation immédiate des Chambres s'imposait. La nomination d'une assemblée nouvelle annule évidemment le mandat de l'ancienne. Excellentes raisons à notre avis, tout homme de bon sens s'y fut rendu : M. le président du Conseil s'est retranché derrière le droit constitutionnel. M. Jules Ferry a le respect de la légalité. Il ne veut point dissoudre l'ancienne Chambre qui ne peut plus siéger en face de la nouvelle, qui ne siégera que lorsqu'il n'y aura plus d'ancienne Chambre. On pourrait demander à M. Ferry dans quel but on a mis tant de hâte à consulter le suffrage universel, si l'on devait faire attendre à la porte les messagers qu'il envoie.

C'est dit : le pays fait antichambre au ministère de par la volonté des ministres. Et jamais pourtant, la présence des Chambres ne fut plus impérieusement réclamée. Nos gouvernants font des fautes à plaisir. Leur passé est une longue suite d'impairs. On tremble dans le présent ; on tremble pour l'avenir. Et cependant selon certains politiques, il est sage de laisser, en paix, ces hommes au pouvoir. C'est une subtilité qui vraiment nous échappe. Lorsqu'on sait qu'un employé est infidèle, qu'il compromet les intérêts d'une entreprise, on a hâte de le chasser de son poste au risque de lui demander plus tard raison de sa conduite. Il

n'est pas d'exemples qu'en garde d'autant mieux un ministère que ce ministère est maladroite.

Demander le maintien du cabinet, pour certains habiles, c'est un piège tendu aux ministres ; c'est bien possible, mais c'est un piège dangereux, et nous avons peur, nous, que ce ne soit pas les ministres, mais bien le pays qui s'y prenne.

Qu'ils demeurent ou qu'ils s'en aillent, ces gouvernants, ils n'en porteront pas moins, devant l'opinion publique, le poids de leurs fautes. Ils ne peuvent échapper au jugement de l'Assemblée ; ils le savent et c'est peut-être la cause de leur trouble. Ils ne se font aucune illusion sur leur sort ; ils attendent les événements, ils font mieux, ils croient les retarder. Ils intriguent tout à leur aise ; c'est leur droit, ils gouvernent sans contrôle. Mais ils se sentent usés, finis, ils voient l'opinion se détacher d'eux. Ils ont voulu se tailler un habit dans les vestes de M. Gambetta, ils n'ont réussi qu'à se rendre plus impopulaires. De jour en jour, leur rêve d'entrer dans le grand ministère s'évanouit, et ils gémissent, car ils se sont cru de grands ministres. C'est en raison de ce quart d'heure critique que les habiles croient sage de ne pas toucher au pouvoir que le hasard de la politique a placé entre les mains de M. Ferry et de ses collègues.

Les incapables dans la victoire sont terribles dans la défaite. Qui nous met en garde contre les fautes de ce ministère ? Sûr de l'appui des Chambres il nous a compromis, que ne ferait-il point, cet appui lui manquant ? N'a-t-il pas assez engagé follement nos intérêts quand une ombre de contrôle surveillait encore ses actes ? Et maintenant qu'il se sait le tout puissant, et qu'il se sait perdu, ne va-t-il pas les engager plus follement encore ? Sur les dangers de l'heure présente il n'y a qu'un cri : Et nous disons que ces hommes qui n'ont pas su éviter ces événements malheureux ne sauront pas davantage les écarter.

Puis admettons que ces ministres se présenteront devant les Chambres. Quelle accusation les attendra ? Manquer d'esprit politique n'est pas un crime prévu par les lois. Le code n'a rien à voir contre la sot-

tise humaine, contre la vanité des gouvernants. Ils ont trahi, car ils ont été maladroits. La bêtise a toujours trouvé grâce devant les législateurs. Les Chambres leur affligeront peut-être un blâme ; ils courberont leurs fronts chauves : tout sera dit.

Pour un procès aussi bizarre et aussi anodin, point n'est besoin de compromettre les intérêts vitaux de la nation. Puisque la Constitution enchaîne le pays, puisqu'ils sont les maîtres du suffrage universel, puisqu'ils peuvent garder leur portefeuille sous leurs bras et la clef des Chambres dans leurs poches ; que la France, au moins, ait la consolation de pouvoir crier à ces domestiques infidèles, sans que les habiles lui imposent silence : « Vous êtes des maladroits, allez-vous-en ! »

Georges LÉVELLER.

## SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE DU RÉVEIL LYONNAIS Par Fil spécial

### Les Journaux

Paris, 24 septembre. — Le XIX<sup>e</sup> Siècle dit que les grands points du programme de M. Louis Blanc, relatifs à la suppression du Sénat, à l'élection de la magistrature, à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sont si peu conformes aux volontés du peuple qu'il ne se trouverait jamais une majorité pour les adopter dans la nouvelle Chambre.

— Le Parlement dit que M. Louis Blanc oublie que la Convention avait divisé le pouvoir législatif entre deux Chambres avant de se séparer.

— La Justice dit que le gouvernement invoque une situation créée par la coexistence de deux chambres pour échapper à tout contrôle.

— Le Voltaire déclare qu'un ministère Gambetta est une solution qui s'impose à bref délai aux Chambres et au pouvoir exécutif.

— La République française, critiquant la proposition Barodet, dit : « Nous ne connaissons qu'une seule base de gouvernement : c'est une majorité présente et agissante dont tous les membres sont disposés à se faire des concessions réciproques et à donner aux affaires un mouvement d'unité et de vigueur. »

La Paix considère le système d'une Chambre unique comme incompatible avec l'existence de la République.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS 25

## PAS-DE-CHANCE

HISTOIRE D'UN ENFANT PERDU

(Suite.)

Basta Coqueluche me dit :  
— Il faut pourtant qu'on sache d'où tu viens.

— C'est difficile, répondis-je.  
— Voyez-vous cette petite entêtée ! s'écria-t-il.

— Je m'assis sur le tambour qui était dans un coin de la baraque, et j'opposai un front calme à l'orage.

— Ma petite Bastinguette, dit le bon Bataclan, tu nous diras d'où tu viens, n'est-ce pas ?

— Il faudra bien qu'elle le dise, dit Coqueluche, de sa plus grosse voix.

— C'est déjà roué comme un gibier de potence ! murmura la femme du saltimbanque.

— Eh bien, non, répondis-je, vous ne le saurez pas.

— Et je regardai encore mon pauvre Pas-de-Chance.

— Celui-ci, quand il vit que tout le monde était contre moi, se mit de mon côté.

— J'ai idée, dit-il en levant sur moi ses grands yeux tristes, qu'elle me le dira.

— Oui, répondis-je. Mais à toi seul...

— Voilà peut-être qu'il faut que nous nous en allions, ricana Mme Coqueluche.

— Ce n'est pas la peine, répondis je, car je ne le dirai pas tout de suite.

— Ah !

— Non, j'ai mon idée. Bonsoir, ajoutai-je d'un petit ton entêté et matin.

Mais Coqueluche était à bout de patience.

— Dis donc, petite, me dit-il avec un calme subit qui couvrait une tempête, te scouvies-tu du temps où tu ne voulais pas danser sur la corde ?

— Si je m'en souviens ! répondis-je, vous me fouettiez comme un cheval.

— Eh bien si tu ne parles pas, je vais recommencer.

Et je lus dans ses yeux enflammés qu'il ne se vantait pas.

Il fallait donc, d'un mot, faire tomber tout cet orage.

— Mon oncle, dis-je à Coqueluche, savez-vous bien que j'ai dix-neuf ans !

— Qu'est-ce que ça me fait ?

— Que je ne suis pas votre fille...  
— Mais tu es ma pensionnaire.  
— Justement ; si vous me battez, je ferai rompre mon engagement par un tribunal.

Coqueluche éclata comme un tonnerre.

— Hé ! allons donc ! s'écria-t-il, avouez-le donc tout de suite, c'est que tu cherches à nous quitter pour suivre ce beau jeune homme qui est venu il y a deux jours...  
— Il était mis comme un prince, dit Bataclan.

— Il a jeté quarante sous dans mon tablier et n'a pas redemandé sa monnaie, fit la mère Coqueluche.

— Il avait une voiture à lui, dit un autre.

— Moi, dit la femme à barbe qui n'était sauvage et anthropophage qu'en présence du public, je l'ai bien regardé... il est fort joli garçon.

— Vous êtes tous des imbéciles, répondis-je en prononçant Pas-de-Chance par le cou et lui faisant partager une moitié du tambour, devenu siège improvisé. Savez-vous ce que c'est que ce beau monsieur, comme vous dites ?

— Nous savons bien que tu n'es pas embarrassée, dit la mère Coqueluche, pour nous broder une histoire.

— Eh bien, moi, dit Pas-de-Chance, qui respira comme si on l'eût débarrassé d'un poids énorme, ce que dira Bastinguette, je le croirai.

— Ce beau monsieur, reprit-elle, est un directeur de théâtre.

— De saltimbanques ? fit naïvement Coqueluche.

— Non, le directeur d'un grand théâtre.

— Où l'on joue le drame ?

— Non... l'opéra.

— Eh bien, qu'est-ce qu'il nous veut ?

— Il veut m'engager.  
— Toi !  
Et Coqueluche donna à ce seul mot une véritable expression tragique.

— Il me trouve une belle voix, repris-je, et il m'offre vingt mille francs par an et un engagement de six ans.

Mes paroles furent un coup de théâtre. J'ai lu quelque part l'histoire de trois voyageurs qui parcouraient l'Afrique en ballon et descendirent dans le pays appelé pays de la Lune, parce que les habitants, qui étaient des nègres, adoraient cet astre.

Comme c'était en plein jour et que la lune était couchée, les nègres prirent le ballon pour leur déesse et se mirent à genoux.

Et bien, avec ce chiffre fabuleux de vingt mille francs, j'opérai sur Coqueluche et le reste de la bande le même prestige.

Bien que la mère Coqueluche n'eût accusé tout à l'heure de broder des histoires, on savait bien que je ne mentais pas.

Coqueluche et ses compagnons ne tombèrent pas tout à fait à genoux devant moi comme des nègres devant le ballon, mais de peu s'en fallut !

Bataclan s'écria :  
Vingt mille francs ? Il nous faut dix ans, à nous tous, pour gagner ça bien net.

— Si je pouvais gagner vingt mille francs avec mon gosier, dit la sauvagesse, je couperais ma barbe et je ne dévorerais plus des souris crues.

— Moi, fit la mère Coqueluche, je m'habillerais de soie des pieds à la tête, comme un marassin.

Il n'y eut que Coqueluche qui ne dit rien tout d'abord, mais qui me regarda fixement :

— Est-ce bien vrai, cela ? dit-il enfin.

— C'est vrai, dis-je en levant la main.  
(A suivre.)

Le Soleil dit que les radicaux savent ce qu'ils veulent : pourquoi n'obtiendraient-ils pas la suppression du Sénat comme ils ont obtenu l'amnistie.

— Les Débats invitent les partisans de la révision à renoncer à leurs projets, qui amèneraient l'anarchie et le despotisme.

## DÉPÊCHES POLITIQUES

### Un cas de jurisprudence militaire

Paris 24 septembre. — La mort de M. Chavoix, député républicain de la Dordogne, soulève un cas singulier de jurisprudence parlementaire.

M. Chavoix faisait partie de la Chambre ancienne et avait été élu membre de la Chambre nouvelle le 21 août dernier. Si l'on considère qu'il faisait partie de l'ancienne Assemblée, la vacance du siège datant du jour de la mort, le 18 septembre, le délai de convocation des électeurs laissé au gouvernement court jusqu'au 18 décembre.

Mais la Chambre ancienne voyant ses pouvoirs expirer le 14 octobre prochain, il devient inutile de combler la vacance de l'un de ses sièges.

Il convient donc plutôt de considérer le siège laissé vacant par M. Chavoix comme appartenant à la Chambre nouvelle.

Or, celle-ci ne commencerait à exister légalement que le 15 octobre prochain, le délai de trois mois laissé au gouvernement courra donc de cette époque ; le remplacement de M. Chavoix devra avoir lieu, par suite, entre le 15 octobre 1881 et le 15 janvier 1882.

**Nouvelle réunion de l'extrême-gauche**  
C'est lundi prochain qu'a lieu la réunion des membres de l'extrême gauche pour examiner les assertions de M. Jules Ferry.

### Nomination dans la marine

Le Journal Officiel annonce que le contre-amiral Galibert est nommé titulaire du conseil de l'amirauté.

Le contre-amiral Meyer est nommé chef de la division navale des mers de la Chine et du Japon.

Le vice-amiral Krantz est nommé chef de l'escadre d'évolutions.

Le vice-amiral Duperré est nommé préfet maritime à Toulon.

### M. Gambetta au pouvoir

Il est certain maintenant que M. Gambetta, si le président de la République l'y appelle, prendra le pouvoir.

Reste à savoir s'il se décidera à la rentrée ou seulement après le renouvellement du Sénat.

On m'assure qu'il serait décidé à prendre officiellement en main la direction des affaires, dès la rentrée, malgré les difficultés prévues du côté du Sénat, car on craint que la majorité républicaine de la Chambre ne s'émiette avant le mois de janvier.

## CHEZ LOUIS BLANC

Paris, 24 septembre. — Nous avons dit hier que les députés de l'extrême gauche, convoqués par M. Delattre, devaient se réunir dans une des salles du Corps législatif pour conférer sur les affaires d'Algérie. La question de la Chambre s'étant refermée à mettre un local à leur disposition, ils se sont réunis dans l'appartement de M. Louis Blanc, à deux heures.

Étaient présents : MM. Louis Blanc, Barodet, Brelay, de Lenessan, H. Maret, Remouville, Rogues de Filhol, Villeneuve, T. Révillon, Raspail, Delattre, Courmeaux, Saint-Martin, Ménard-Dorian, Camille Pelletan, Lecomte, Desmont.

Après discussion, les députés de l'extrême gauche ont rédigé le procès-verbal suivant :

« En présence des préoccupations que font naître les événements d'Afrique, des dépenses et des intérêts que le gouvernement engage en l'absence du Parlement, et de la nécessité de faire la lumière à la tribune sur les affaires d'Algérie et de Tunisie, les membres de l'extrême gauche présents à Paris se sont réunis aujourd'hui chez M. Louis Blanc et ont décidé, à l'unanimité, d'envoyer au président du conseil une délégation de cinq membres pour mettre le gouvernement en demeure de convoquer les Chambres sans délai. »

Les membres désignés pour faire partie de la délégation ont été : MM. Louis Blanc, Barodet, Ménard-Dorian, Raspail et Camille Pelletan.

Ces cinq députés se sont rendus immédiatement au ministère de l'Instruction publique et ont été reçus par le président du conseil des ministres.

M. Jules Ferry, après les avoir entendus, leur a répondu qu'il serait illégal de convoquer la nouvelle Chambre avant la date à laquelle les pouvoirs de l'ancienne expirent.

Le ministre a ajouté que, quant à l'ancienne, il n'y avait ni péril ni nécessité pour en motiver, de la part du gouvernement, la convocation d'urgence.

## EXPLOSION A BORDEAUX

Bordeaux, 24 septembre. — Ce soir, à la suite d'une explosion, un violent incendie a éclaté dans les ateliers de M. Hacaze, artificier.

Il y a eu deux morts et huit blessés, dont un grièvement.

## FÊTES DU CENTENAIRE de l'Indépendance Américaine

Paris 24 septembre. — On sait qu'une mission française doit s'embarquer au Havre aujourd'hui samedi, sur le paquebot de la Compagnie transatlantique le *Canada*, pour aller assister aux fêtes de Yorktown, en l'honneur du centenaire de l'indépendance américaine.

Voici la liste complète des membres de la mission :

« Le commandant Lichtenstein, délégué du Président de la République.

« Délégués des affaires étrangères : le marquis de Rochambeau — qu'accompagne Mme de Rochambeau ; M. de Corcelles, secrétaire d'ambassade ; M. Hugues.

« Délégués de la guerre : le général Boulanger, le colonel Bossan, le lieutenant-colonel Blondel, le commandant Bureaux de Puzy, le lieutenant Pourcet de Sahune.

« Délégués de la marine : MM. Cavalier de Cuverville, capitaine de vaisseau ; Descamps, capitaine de frégate ; Schilling, lieutenant de vaisseau ; comte de Grasse, sous-lieutenant d'infanterie de marine.

« Délégué des beaux-arts : M. Régamey, dessinateur.

« Invités du gouvernement des États-Unis, comme descendants des soldats de Yorktown : MM. le comte de Beaumont, ancien maître des requêtes au conseil d'État, ancien chef de cabinet du garde des sceaux ; Gaston de Sahune, ancien attaché au cabinet du ministre de l'intérieur actuellement sous-préfet de Toul, à qui le ministre de l'intérieur vient d'accorder un congé de deux mois ; le vicomte Henri d'Abouville, Christian d'Abouville, le vicomte de Noailles, le vicomte d'Haussonville, le comte d'Olonne, M. d'Olonne fils, le marquis Laur de Lestrade, le marquis de Chabannes La Palice. »

Le commandant Lichtenstein a quitté Paris hier, à une heure, pour aller représenter à ces fêtes le Président de la République.

Le comité américain des fêtes de Yorktown, prépare une grande manifestation à l'arrivée du *Canada* à New-York, le 5 ou le 6 octobre.

## Belgique

### Déraillement d'un train

Bruxelles 24 septembre. — Ce matin, le train-éclair venant d'Ostende a déraillé près de Louvain ; ce train marchait avec une rapidité de 70 kilomètres à l'heure.

Le chauffeur et le mécanicien ont été grièvement blessés ; plusieurs voyageurs ont des blessures légères. La cause de cet accident est inconnue.

S. M. la Reine reviendra lundi d'Aix-la-Chapelle.

### Les Evénements de Tunisie

#### Tentative de déraillement

Une dépêche de l'Événement dit que les insurgés ont tenté de faire dérailler un train à Ghardimaou ; ils ont tué un aiguilleur.

Des troupes sont parties par grande vitesse de Manouba pour protéger le chemin de fer.

#### Agitation dans la province de Constantine

On signale une certaine agitation dans la province de Constantine.

## Autriche-Hongrie

Vienne, 24 septembre. — Le bureau de la presse au ministère de l'intérieur oppose un démenti formel aux bruits signalant une prochaine entrevue entre les empereurs d'Autriche et de Russie.

Néanmoins, la nouvelle est parfaitement exacte. Le démenti officieux n'est qu'une seconde édition de la manœuvre employée par la presse ministérielle de Berlin, à la veille de l'entrevue de Danzig.

Toutefois je n'oserais vous dire, aujourd'hui, ni le lieu ni le jour de cette entrevue, qui est décidée en principe, mais dont les conditions pourraient être modifiées d'un moment à l'autre, pour donner le change aux conspirateurs nihilistes.

## LES POURSUITES

contre les Compagnies de chemins de fer

Nous recevons la communication suivante :

« Trop justement ému par les récentes catastrophes de chemins de fer, un groupe de commerçants et de juriconsultes s'est résolu à prendre en mains la protection des intérêts du public souvent menacés et

parfois de façon terrible par de puissantes associations, incomparablement plus en état qu'un simple particulier de soutenir les procès longs et coûteux qu'entraînent les moindres réclamations.

L'impunité, généralement assurée par cette inégalité de forces, a trop longtemps favorisé la continuation des abus.

« Cette impunité cesse à partir d'aujourd'hui, car le comité qui vient de se former est en mesure de grouper autour de lui tous les éléments financiers et judiciaires nécessaires pour soutenir la lutte engagée dès à présent sur la question des accidents. »

« L'administration se charge, à ses risques et périls, de toutes les avances pour frais, faux frais et démarches à faire pour arriver à un règlement équitable.

« Elle peut ainsi soustraire les victimes à l'habileté des agents des compagnies chargés de leur faire admettre des transactions dérisoires ou de les laisser, car les compagnies se trouveront en présence de personnes connaissant aussi bien qu'elles le droit des parties.

« La lutte, engagée aujourd'hui sur une question spéciale, se continuera sur le terrain des revendications du public, de ses droits ou de ses intérêts méconnus.

« Le comité veut se mettre en mesure de la soutenir sous toutes les formes, en organisant une association aussi puissante par le nombre que par ses ressources. »

## TOMBOLA DE LA PRESSE

Nous avons donné hier en dernières nouvelles les numéros auxquels sont attribués les principaux lots de la tombola de la presse républicaine.

Les numéros suivants donnent droit à des lots de moindre importance :

354.291	480.195	253.927	427.210	395.495
309.759	486.619	286.329	190.431	246.636
496.261	303.778	382.682	393.568	390.498
209.615	231.109	35.497	416.549	428.081
329.936	76.693	448.407	407.215	160.892
92.690	487.711	263.282	333.054	492.780
396.974	90.064	131.340	480.149	202.586
120.415	360.234	205.688	94.387	429.388
371.648	15.277	229.318	275.460	66.870
35.384	300.256	223.476	423.282	150.600
22.524	200.400	387.655	420.117	366.590
65.538	231.118	111.775	317.772	407.206
265.794	499.105	178.489	113.078	98.408
37.348	391.436	203.576	300.896	283.409
495.597	118.564	497.197	221.009	313.582
370.558	342.719	227.491	135.678	395.979
73.149	6.009	127.400	249.805	493.617
320.965	292.300	179.246	460.451	239.391
442.900	311.589	114.302	126.300	209.295
301.837	416.147	162.327	103.595	460.438
163.210	198.600	107.085	71.784	414.468

Tous ces numéros donnent droit à des lots, ainsi que nous l'avons dit, qui se trouvent exposés dans les galeries de l'Art, avenue de l'Opéra, 33, où ils seront délivrés après production et vérification des billets gagnants.

## CHRONIQUE LOCALE

Par arrêté du ministre des finances, ont été nommés :

Riceur de l'enregistrement à Lyon, M. Picollet, précédemment à Valence.

Commis des douanes, à Vénissieux, M. Chevassas, en remplacement de M. Tirode appelé à la Guillotière.

Commis principal près l'entrepôt des ventes directes à Lyon, M. Ribagnac, précédemment commis à la même résidence.

M. Roustan a traversé hier notre ville à 4h. 40 du matin.

Il était accompagné du colonel Allegro.

L'épreuve de la passerelle Saint-Vincent sur la Saône aura lieu les 25 et 27 septembre courant ; la circulation sera interdite sur cette passerelle pendant ces deux jours.

### Mouvements de Troupes

Cinquante cavaliers du 7<sup>e</sup> chasseurs ont traversé hier notre ville, se rendant à Marseille pour s'embarquer pour l'Algérie.

Comme nos dépêches nous l'ont déjà appris, l'Officiel de ce matin contient la nomination au grade de général de brigade, de deux officiers supérieurs du 14<sup>e</sup> corps d'armée.

Ce sont MM. les colonels : Armand-Alexandre-Emanuel d'Hautefort, commandant le 5<sup>e</sup> régiment de husards, en remplacement de M. le général de Formy de la Blanchetée, admis dans la section de réserve ;

Antoine-César-Joachim-Alphonse de Jessé, commandant le 22<sup>e</sup> régiment de dragons, en remplacement de M. le général du Val, comte de Dampierre, admis, par anticipation, dans la section de réserve sur sa demande.

Nous apprenons la nomination suivante : M. le colonel d'Hautefort (Armand-Alexandre-Emanuel), commandant le 5<sup>e</sup> régiment de husards, est nommé général de brigade en remplacement de M. le général de Formy de la Blanchetée, admis dans la section de réserve.

Nous n'avons pas lieu de féliciter M. le ministre de la guerre de cette promotion. Il y a quelques années, M. d'Hautefort se permettait, à Lyon, d'arracher des mains d'un officier, sous ses ordres, un journal républicain, de le fouler aux pieds et de cracher dessus.

Le *Petit Lyonnais* pourrait en témoigner ; aujourd'hui, peut-être, M. d'Hautefort a fait amende honorable ; sans cela, sa promotion serait injustifiable.

Quoi qu'il en soit, nous aimons à croire que ce n'est pas exclusivement pour ce fait qu'il a été nommé général de brigade.

Nous apprenons que M. Paul Guillemain, chef de division à la préfecture du Rhône, vient d'être nommé chef de cabinet du préfet du Morbihan, M. Val-Durand.

Tout en félicitant M. Guillemain de cet avancement bien justement mérité, nous ne pouvons que regretter son départ de l'administration préfectorale de notre ville où il possédait la sympathie de tous.

A ses nombreuses qualités personnelles, M. Guillemain joint un talent et des connaissances qui lui assurent un avenir des plus brillants.

### Nouvelles militaires

Par décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés dans l'arme de l'infanterie, au grade de chef de bataillon :

(Ancienneté.) Benjamin Antoine Pastre, capitaine au 105<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, en remplacement de M. Isnard, admis à la retraite. — Affecté au 75<sup>e</sup> régiment de ligne, à Gap.)

(Ancienneté.) M. Pierre Lacondamine, capitaine au 75<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, à Gap, en remplacement de M. Prother (de la Messelière, mis en activité hors cadre (service d'état-major). — (Affecté au 67<sup>e</sup> régiment de ligne.)

Dimanche 25 septembre, à deux heures, auront lieu à Bourgoin des courses au trot.

Dix-neuf chevaux sont engagés. La piste est excellente ; l'organisation des courses est des plus brillantes.

Trois fanfares donneront un concert pendant la fête hippique.

On peut compter sur un succès pour peu que le temps soit favorable.

La réception officielle de la ligne de Lyon à Saint-Genis-d'Aoste aura lieu le dimanche 9 octobre.

Deux trains spéciaux portant l'un les membres de la Commission de réception, l'autre les invités de la Compagnie partiront de la gare de la Part-Dieu le premier à 8 heures du matin et s'arrêteront à toutes les gares, le second à 9 heures. Ils arriveront à Saint-Genis-d'Aoste à 1 h. environ. Banquet et retour le soir par un train partant de Saint-Genis à 5 h. 1/2 et arrivant à Lyon à 7 h. 45.

Le consul d'Italie à Marseille demande à son gouvernement une subvention pour pouvoir organiser un service de sûreté, devant concourir à la police générale de la colonie italienne dans cette ville.

Pareille mesure devrait être tentée par l'honorable agent consulaire italien à Lyon.

Ici, comme à Marseille, l'immigration considérable qui nous arrive de la Péninsule rendrait ce service utile à tous égards.

### Les Taxes postales

Les correspondances à destination des pays d'outre-mer, compris dans l'union postale, supportaient jusqu'ici, comme rémunération des frais de transport par mer, une surtaxe spéciale de 10 centimes par 15 grammes pour les lettres, de 5 centimes par carte postale, et de 3 centimes par 50 grammes pour les papiers d'affaires, échantillons et imprimés.

Cette surtaxe vient d'être abolie, et, à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain, les correspondances à destination de tout le ressort de l'union postale universelle seront soumises à un tarif d'affranchissement unique, savoir :

« Lettres, 25 centimes par 15 grammes. « Cartes postales simples, 10 centimes. « Cartes postales avec réponse payée, 20 centimes (dans les relations où elles sont admises).

« Papiers d'affaires, 5 centimes par 50 grammes (avec minimum de 25 centimes). « Echantillons, 5 centimes par 50 grammes (avec minimum de 10 centimes). « Journaux et imprimés, 5 centimes par 50 grammes.

« Droit de recommandation, 25 centimes. « Avis de réception des objets recommandés, 10 centimes. »

Les lettres non affranchies provenant de tous les pays de l'union postale universelle seront uniformément taxées à raison de 50 centimes par 15 grammes.

Les correspondances insuffisamment affranchies de même provenance continueront à être taxées au double de l'insuffisance.

Le tarif qui précède s'appliquera donc à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain, aux correspondances échangées avec toute l'Europe et les pays ci-après :

« Egypte, États-Unis, Brésil, République argentine, Paraguay, Uruguay, Venezuela.

Colombie (Etats-Unis de), Mexique, Haïti, République dominicaine, Chili, Pérou, Equateur, Honduras (Etat de), Salvador, Guatemala, Liberia, Perse (V. du golfe Persique); Japon, Chine et Corée, Caboul, Kachmir, Ladackh, Zanzibar.

« Colonies françaises, danoises, espagnoles, néerlandaises, portugaises, en totalité, « Colonies et établissements anglais (moins les îles de l'Ascension et de Sainte-Hélène, les établissements du cap de Bonne-Espérance, l'Australie et la Nouvelle-Zélande) ».

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée a procédé, dans les journées des 17, 18 et 19 septembre courant, sous la direction de l'ingénieur en chef de la traction, et en présence des chefs des divers services, des ingénieurs du contrôle, ainsi que des ingénieurs étrangers, aux expériences officielles relatives à l'emploi Westinghouse, à air comprimé, pour la descente des fortes rampes de 25 millimètres dans le parcours de Langeac à Langogne et Alais.

La Compagnie a fait des essais comparatifs du frein à air comprimé, automatique, dont nous venons de parler, concurrentement avec le « frein modérateur », qui est une heureuse modification apportée au système Westinghouse par M. Henry, ingénieur en chef-adjoint du service de la traction.

Ces expériences se font, d'ailleurs, depuis 1874, au point de vue de l'arrêt des trains dans les stations.

La réussite des expériences préparatoires donne lieu d'espérer que la Compagnie P.-L.-M. acceptera définitivement le frein Westinghouse, ce qui donnera aux mécaniciens des trains lancés à la vitesse « maxima » de 70 kilomètres à l'heure, le moyen de s'arrêter à la distance de moins de 200 mètres.

On estime à près de huit millions la dépense qu'occasionnera à la Compagnie P.-L.-M. l'adaptation du frein Westinghouse à tous les trains de voyageurs.

Il est fâcheux que ces expériences n'aient pas été faites plutôt, on n'aurait pas à déplorer de douloureux événements.

#### Incendie à Venissieux

Une immense lueur éclairait l'horizon, hier à huit heures du soir, dans la direction de St-Fons.

Le feu venait de se déclarer à deux meules de pailles dans l'enclos de la ferme Chausson. Les pompiers de Lyon prévenus immédiatement sont arrivés avec leur matériel et une pompe à vapeur.

L'incendie a été rapidement éteint grâce à son peu d'importance et aux puissants moyens de le combattre dont on disposait.

Sur les lieux du sinistre nous avons remarqué M. le commandant Pitrat, M. l'adjudant-major Vireton, M. le lieutenant Percevault, et le brigadier-fourrier Morel; le commissaire de police de Villeurbanne.

M. Maet s'est trouvé dès les premiers moments au premier rang.

Un détachement du 22<sup>e</sup> de ligne a fait le service d'ordre.

Les dégâts sont insignifiants, ils consistent en paille brûlée.

La veuve Put, née Françoise-Marie, âgée de 40 ans, domiciliée rue Molière, 147, a été arrêtée par le commissaire de police de la Part-Dieu.

C'est elle qui, dans la scène de jalousie que nous avons racontée hier, a lancé un pavé à la tête de la femme V..., et lui a fait une grave blessure.

Nous rappelons à nos lecteurs que la scène s'est passée sur le bas pont rive gauche du Rhône, entre le pont de l'Hôtel-Dieu et celui de la Guillotière.

Un feu de cheminée s'est déclaré le 23 courant à onze heures 1/2 du matin, chez Mme veuve Landraux, rue Ferrandière, n. 44.

Les pompiers Guyot et Draux, de la deuxième compagnie, sont accourus immédiatement et ont éteint ce commencement d'incendie.

Aucune perte à constater.

Les gardiens de la paix ont conduit à la Permanence, le 23 courant à 9 heures 3/4, le sieur Antoine Durand, âgé de 19 ans, demeurant rue Ferrandière, 39.

Cet amateur de raisins venait de dérober à la halle des Cordeliers, un kilogramme de ces fruits; il pourra les digérer à son aise.

La nommée Louise Guillemet, fille soumise, demeurant avenue des Ponts, 36, aime à fêter la dive bouteille.

Avant-hier, à sept heures et demie du soir, elle s'était livrée à sa passion favorite et égayait les gamins par ses pas chorégraphiques.

Les gardiens de la paix ayant voulu la calmer, elle les a insultés grossièrement. On lui a fait caver son vin dans un abri protecteur et aux frais du gouvernement.

Dans la soirée du mercredi 21 courant, de huit à neuf heures du soir, des malfaiteurs restés inconnus ont dévalisé la chambre à coucher de deux des ouvriers du sieur Genin, boulanger, rue Cuvier, 56.

Ils ont emporté une montre et sa chaîne en argent, un porte-monnaie contenant

2 fr 50, un gilet et un deuxième porte-monnaie contenant 15 francs.

Le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête.

Les nommés Maurice Maistre, âgé de 9 ans et demie, et Anthelme Tomatis, âgé de 11 ans, ont été trouvés couchés la nuit dernière sur le marché couvert de la place de la Croix-Rousse.

Ces deux vauriens ont été ramenés au domicile de leurs parents, qui devraient veiller un peu plus attentivement sur leurs enfants.

Une collision a eu lieu, hier vers deux heures et demie du soir, sur le quai Jayr.

Un tramway a heurté un tombereau attelé de deux chevaux.

Le choc a été très rude et a détérioré une des roues du tombereau.

Il n'y a pas d'accident à déplorer.

M. Victor Ripamonti élève de M. Micoud directeur de l'institution Fulton, à la Demi-Lune, a obtenu le premier prix de dessin académique en 2<sup>e</sup> division à l'école nationale des Beaux-Arts de Lyon.

M. Auguste Patricot élève du même professeur, couronné déjà les deux années précédentes, a obtenu les deux premiers prix de sculpture et dessin académique (1<sup>re</sup> division).

Nos félicitations sincères à M. Micoud, professeur dont les succès ne sont plus à constater aujourd'hui.

Deux soldats du 88<sup>e</sup> de ligne, en état d'ivresse, entrèrent hier soir chez M. Micoud, cafetier, rue Smith.

Ils se prirent de querelle avec plusieurs consommateurs et dégainèrent leur sabre-baïonnette.

M. Nicoud ayant voulu les faire retirer ils l'assailirent et le menacèrent de leurs armes.

Des gardiens de la paix accoururent pour ramener les deux militaires à de meilleurs sentiments.

Voyant qu'ils n'obtenaient rien de ces deux énergumènes qui continuaient de vociférer en gesticulant, il les ont conduit à l'état-major de la place où ils ont été incarcérés.

Le nommé Charles Michallet, âgé de 23 ans, maquignon, avait besoin d'argent.

Il s'en fut trouver le sieur Joseph Brun, chef de chantier, domicilié quai des Etroits 20, et lui proposa un magnifique cheval qu'il devait céder à très bon compte.

Le sieur Brun accepta, il donna 60 fr. d'à-compte que le maquignon demandait.

C'était tout ce que voulait Michallet qui empocha la somme et disparut. Brun porta plainte au commissaire de police qui fit écrouer avant-hier le trop peu scrupuleux maquignon.

Un de ses complices est parvenu à s'échapper en emportant 45 francs sur les 60. Ayez donc confiance aux maquignons de cet acabit.

Le 8 août dernier, à la suite d'une rixe qui avait eu lieu sur l'avenue de Saxe, le sieur Etienne Bonnet employé au Crédit lyonnais agissant en légitime défense, avait porté à son agresseur, le sieur Hippolyte Bazire un coup de canne à épée dans le ventre.

Le sieur Bonnet vient d'être condamné pour ce fait et celui de port d'arme prohibée, à un mois de prison et 16 fr. d'amende.

Cette condamnation est vraiment inexplicable et met une personne attaquée dans le cas : ou de se laisser tuer ou de se faire un casier judiciaire.

Triste perspective dans les deux cas ! Il sera bientôt plus prudent de ne pas sortir de nuit.

Hier, à quatre du soir, le jeune Sappa (Charles), âgé de sept ans, s'amusait dans la cour de la maison quai Pierre-Seize, 43.

Il a glissé, et dans sa chute s'est luxé la colonne vertébrale.

Il a été admis d'urgence à l'hospice de la Charité.

Des jeunes enfants s'ébattaient hier matin vers dix heures sur le bas-port du Rhône, près le pont Lafayette, aux Brotteaux.

L'un d'eux, nommé Victor Perrin, a fait un faux pas et est tombé à l'eau.

On a essayé vainement de le retirer, il n'a pas tardé à disparaître sous un bateau de pierres qui était amarré près de là.

Toutes les recherches faites par des marins pour le retrouver ont été inutiles jusqu'à présent.

Les parents de l'enfant ont été immédiatement avertis; on comprend leur douleur en apprenant cette triste nouvelle.

Antoinette Nicollet, âgée de 17 ans, habitant Vaux-en-Velin, dont nous avons signalé la disparition il y a quelque temps, a été retrouvée avant hier dans le Rhône, à la hauteur des bains publics.

Son corps ne porte aucune trace de violence; M. le docteur Coutagne en a fait l'autopsie hier à 6 heures du soir.

La cervelle n'a conservé trace d'aucune perturbation, les intestins sont dans leur état normal et la mort a été le résultat de l'asphyxie produite par immersion.

L'opinion de l'honorable médecin est que la mort a été accidentelle ou volontaire.

Le cinquième concours annuel de la Société de tir de l'armée territoriale à Lyon, aura lieu cette année, les dimanches, 25 septembre, 2, 9 et 16 octobre, sur le terrain militaire du Grand-Camp.

A Beaujeu, le pays est en pleine vendanges, la récolte, toutefois, est médiocre.

La grêle a fait de grands ravages, le 19, à Beaujeu et à Chiroubles.

Le phylloxéra, bien que combattu très énergiquement par le sulfure de carbone a détruit un grand nombre de céps.

Voici pour ceux qui ne le connaissent pas encore, un portrait détaillé de ce terrible ennemi des vignes :

Il a deux paires d'ailes; six pattes; son corps est divisé en trois parties; il est armé d'une trompe droite et articulée comme une sorte de tube qu'il replie contre sa poitrine; la tête est légèrement inclinée.

Les yeux, placés sur le corps, sont bruns et présentent trois facettes; les antennes sont courtes et robustes.

La larve, qui sort de l'œuf huit jours après la ponte, se fixe sur une plante dont elle aspire le suc végétal avec sa petite trompe.

Trois semaines après, sans changer de place, elle pond une trentaine d'œufs et les générations se succèdent ainsi du printemps à l'automne, produisant tous les ans une postérité d'environ 30 à 35 millions de phylloxéras pour une femelle.

Une collecte faite hier à l'enterrement civil de la citoyenne Marie Rolland, a produit la somme de 3 fr. 75, destinée au Sou des Ecoles.

Elle a été versée au Réveil Lyonnais par le citoyen Bâton.

#### Banquet commémoratif du 24 septembre 1792

Nous rappelons à nos lecteurs que pour le banquet qui doit avoir lieu le 25 septembre, chez le citoyen Chausse, avenue des Ponts, pour fêter l'anniversaire du 21 septembre 1792, on peut se procurer des cartes chez les citoyens dont les noms suivent :

Lombard, rue Tronchet, 45. — Comptoir Fichet, Avenue de Saxe, angle de la rue Moncey. — Comptoir Bailly, Boulevard de la Croix-Rousse. — Joly, rue des Tables-Claudiennes, 18, Croix-Rousse. — H. Albert, imprimeur, quai de la Guillotière, 6. — Rivoire, route de Vienne, 152. — Chausse, Avenue des ponts, 60. — Guyot, route d'Heyrieu, 198. — Mallet, rue du Sacré-Cœur, 90. — Catenot, place de Montplaisir, 1. — Perrot, menuisier, route de Grenoble, 120. — Popy, rue Julien, maison Huant à Mont-Chat. — F. Pays, pharmacien, conseiller d'arrondissement, à Villeurbanne. — Albert, café de l'Industrie, chemin de Gerland à la Mouche. — Lavarière, rue de la Barre.

Caisse de prévoyance des Travailleurs de la Manufacture des Tabacs. — Une réunion privée aura lieu aujourd'hui à 2 heures, dans la salle de la Faculté des sciences, au palais Saint-Pierre.

Ceux qui n'auraient pas reçu des lettres d'invitation, en trouveront à la porte.

#### ORDRE DU JOUR

- 1<sup>o</sup> Nomination d'une commission de contrôle de sept membres.
- 2<sup>o</sup> Révision des statuts.
- 3<sup>o</sup> Nomination du nouveau bureau par moitié.

Il sera donné lecture du rapport relatif aux travaux auxquels a donné lieu la création de la caisse.

Le président, CHARPY.

Assistance démocratique (Renouvellement du bureau). — Dans sa séance du 2 août 1881, le Comité d'assistance démocratique a procédé au renouvellement de son bureau, comme suit :

Président, citoyen Chepié.  
Vice-Président, citoyen Rossignoux.  
Trésorier, citoyen Genetier.  
Secrétaires, citoyens Saurat et Bonoit.  
Le Président sortant, MOULIN.

Société fraternelle de la Réserve et de la Territoriale (Lyon, 6, rue d'Ambroise). — Cette Société qui comprend dans son programme l'étude du tir, prendra cette année, une part très active au grand concours que donne la Société de tir territoriale, les dimanches 25 septembre, 2, 9 et 16 octobre.

Indépendamment des prix qu'ils pourront obtenir à la Société de tir, la Fraternelle donnera à ses sociétaires des prix à chaque genre de cible, sur les deux meilleures séries obtenues pendant la durée du concours.

En engageant vivement les 220 citoyens, qui font partie des membres actifs d'y assister, il leur est prié de prendre, sur le terrain, les insignes de la Société.

Voici la composition des nouvelles Commissions élues à la dernière assemblée générale pour l'année 1881-82 :

Conseil d'administration. — Président, Vacher; vice-président, Louis Rochier; secrétaire, Baritel; trésorier, Mouchiroud; secrétaires-adjoints, Laplace, Moiroud; trésorier-adjoint, Reynaud; assesseurs, Poulailhon, Callet, Bertet, Sébire, Vachon; suppléants, Bruguier, Franc, Caire, Chamoussot, Carron, Feyge, Fréchet, Bonnet, Trayaud, Lainé, Betier, Permezelle.

Contrôle. — Président, Royal; secrétaire, Wolf; assesseur, Pottier, Théodore, Roux; suppléants, Pasquet, Perrin, C. Guillemet, Chappaz, Vincent.

Conseil de tir. — Directeur, Poulailhon; sous-directeurs, Caire, Pottier.

Salle d'armes. — Directeur, Sabire, professeur; sous-directeur, Roux, 1<sup>er</sup> maître.

## DERNIERE HEURE

#### Conseil des Ministres

Paris, 24 septembre. — Dans le Conseil des ministres tenu dans la matinée, M. Tirard a déclaré que les négociations des traités de commerce faisaient de plus en plus pressager une solution favorable.

M. Jules Ferry part demain matin pour Mont-Joux-Vaudrey, il reviendra sans doute jeudi.

La croyance est que M. Grévy reviendra aussi jeudi.

#### Convocation des Chambres

L'époque de la date de convocation des Chambres paraît toujours être le 17 ou le 28 octobre.

Le Traité de Commerce Franco-Anglais

Paris, 24 septembre. — Une correspondance de Londres au *Mémorial diplomatique* dit que les négociations du traité de commerce franco-anglais sont tellement avancées que la croyance au succès définitif est prochain.

Mouvement insurrectionnel en Tunisie

Des avis de Tunis signalent un mouvement insurrectionnel important au Nord de la Tunisie.

Les villages de Djedeïda et Tebourba ont été pillés.

#### Rixe sanglante

Stettin, 24 septembre. — Une rixe sanglante ou plutôt un véritable combat a eu lieu à Cremlin. Les habitants de ce pays ont attaqué au nombre de 370, les ouvriers travaillant au chemin de fer sous prétexte qu'ils les empêchaient de gagner leur vie.

Un ouvrier a été tué, 22 autres grièvement blessés.

Un grand nombre d'autres sont blessés légèrement.

Une enquête est ouverte.

#### Journal français en Alsace

Strasbourg, 24 septembre. — On annonce la fondation d'un nouveau journal indépendant libéral rédigé en allemand et en français.

On croit que ce journal paraîtra les premiers jours d'octobre.

Il aura pour titre : *l'Echo d'Alsace-Lorraine*.

## TRIBUNE DU TRAVAIL

Chambre syndicale des marchands de lait patrons. — La réunion qui devait avoir lieu aujourd'hui 25 courant, est renvoyée.

La prochaine réunion sera annoncée ultérieurement.

Le secrétaire, MONNIN, rue Lainerie, 11.

Ferblantiers-zingueurs. — Tous les membres de la corporation sont convoqués à une réunion privée qui aura lieu aujourd'hui 25 courant à deux heures du soir, à la Femme sans Tête, rue Moncey, 42.

Ceux qui n'auraient pas reçu de lettre en trouveront à la porte.

Chambre syndicale des ouvriers tonneliers. — Le Bureau a l'honneur d'informer Messieurs les sociétaires qu'une assemblée générale aura lieu aujourd'hui 25 courant, à 2 heures du soir, au comptoir de Genève, avenue de Saxe, 72.

On recevra les nouveaux adhérents.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1<sup>o</sup> Rapport de la commission concernant le siège social;
- 2<sup>o</sup> Elections des syndics sortants et démissionnaires;
- 3<sup>o</sup> Propositions diverses.

Pour le bureau : GRENOUILLET.

Nota. — L'assemblée générale étant privée, les portes seront fermées à trois heures.

Vu l'importance de la réunion chacun est prié d'être exact.

Tailleurs d'habits. — Le syndicat convoque ses adhérents et toute la corporation en assemblée générale pour aujourd'hui 25 septembre 1881, à 2 heures du soir, chez Célerier, rue Saint-Elisabeth, 108.

On trouvera des billets à la porte.

#### ORDRE DU JOUR :

- Communication des pièces officielles sur la pradhommie. — Distribution des rapports de l'exposition de 1878.
- Adhésions et cotisations.

Vu l'importance de la réunion, nous espérons que toute la corporation répondra à notre appel.

Le secrétaire, CHAMPORAL.

Retraités du P.-L.-M. — Les retraités du P.-L.-M. sont convoqués aujourd'hui 25 septembre, à trois heures trois quarts du soir, dans l'une des salles de la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, rue de la Charité.

C. MOLLOT.

Chambre syndicale des ouvriers cordiers. — Le Bureau prévient toute la corporation qu'une réunion privée aura lieu aujourd'hui 25 septembre, à 2 heures, chez M. Vendre, Grande rue de la Guillotière, 133.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Cotisations mensuelles;
2. Propositions diverses.

Nota. — On recevra les nouveaux adhérents. Pour la chambre syndicale : Le secrétaire, Bourdon.

Chambre syndicale des ouvriers serruriers. — Tous les adhérents sont convoqués pour aujourd'hui 25 courant, à deux heures du soir, chez M. Danoyer, café du Jura, rue Tupin, 25.

**ORDRE DU JOUR :**

Cotisation. — Réception de nouveaux adhérents.

La chambre syndicale des ouvriers serruriers de la ville de Lyon, ayant décidé d'établir un manuel de tracé de serrurerie, fait appel à tous les citoyens quelque soient leurs professions qui voudraient participer à son élaboration.

Le service que ce manuel est appelé à rendre aux travailleurs de notre corporation, nous fait espérer que tous les citoyens possédant des connaissances sur notre profession, prêteront leur concours.

S'adresser, pour plus amples renseignements, au siège social, rue Tupin, 25, de 8 à 10 heures du soir.

150<sup>e</sup> société de retraites pour les deux sexes. — Les sociétaires et rentiers sont prévenus que demain dimanche, 25 septembre, de 11 h. à 1 h., mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. Paiement des cotisations et retraits du trimestre.

La société donne à ses rentiers, depuis 1872, 35 0/0 du capital versé.

La société engage tous les citoyens soucieux de leur vieillesse à venir se faire inscrire.

Le président, P. ROMAND.

Bal d'adieu. — MM. les conscrits de la classe 1880 sont invités à une réunion générale, dimanche 25 courant, à 2 heures, chez M. Jobert, Grande-Rue de la Guillotière, 113.

**ORDRE DU JOUR**

Compte-rendu des travaux de la commission. Fixation du prix de la cotisation. Inscription des adhérents.

La commission,

Moxia, Mathieu, Masson, Gauthier, Grappin, Duffoy, Villard, Rounet, Verdier.

Grand bal. — La 211<sup>e</sup> société de Mmes les blanchisseuses et repasseuses de la ville de Lyon donnera son bal annuel le samedi 1<sup>er</sup> octobre, salle du nouvel alcazar, rue de Séze, 34.

On peut se procurer des billets aux adresses suivantes : au café Bellard, rue St-Marcel, 24.

— Mme Laeroix, rue Cuvier, 23. — Mme Perret, à la halle des Cordeliers. — Mme Durand, quai de Serin, 43. — M. Fayard, quai St-Vincent, 48. — Mme Bouché, rue de Bonald, 14. — Mme Ollagnier, rue Lainerie, 7. — Mme Lacolaz, rue Thomassin, 43. — Mme Foacher, rue de la Part-Dieu, 36. — Mme Donnat, rue Pierre-Corneille, 8. — Mme Bouchard, rue Ste-Marie-des-Terreux, 3. — Au bateau à laver de M. Bolland, quai de l'Est, Brotteaux. — Au bateau à laver de M. Guyot, quai de la Charité. — Au lavoir de M. Roudet, rue de l'Arquebuse. — Au bateau à laver de M. Jœuffray, quai St-Clair. — Au lavoir Jannin, rue de la Pyramide, 100. — Au bateau à laver de M. Pascal, quai Fulchiron. La souscription pour 3 billets et une décoration est fixée à 2 fr.

**OPÈRES D'EMPLOIS**

On demande des ouvrières pour la coiffure en laine au crochet. S'adresser cours Lafayette, 116 au 4<sup>me</sup>.

— Des apprentis brodeuses sur ornements d'église, rue Thomassin, 17, au 2<sup>e</sup>.

— La maison Mathian, rue de Sully, à Lyon, demande de bons ouvriers pour chaudière et charpente en fer.

**DEMANDES D'EMPLOIS**

— On demande une place de garçon de peine ou de bureau. S'adresser à M. Gotraud, rue Boissac, 8. (Bonnes références.)

— Une jeune dame veuve, pouvant fournir les meilleures références, connaissant la coupe, l'essayage et le commerce pour robes et confections, désire trouver un emploi.

S'adresser à M. Lévêque, rue de la Vieille, 17

**NOUVELLES DES SPECTACLES**

GRAND-THÉÂTRE. — Selon toutes probabilités, le Grand-Théâtre commencera la saison le 1<sup>er</sup> octobre prochain. On répète en ce moment plusieurs grandes pièces du répertoire, mais, nous croyons savoir qu'aucune d'elles n'est encore choisie pour l'ouverture.

Les renseignements, bien que peu complets, que nous possédons, nous font espérer une bonne année. Ainsi, pour le grand opéra, avec MM. Salomon, Séguin et Queyrel et Mlle Baux, nous aurons un excellent quatuor.

Quant au reste de la troupe nous ne le connaissons pas, ou très peu. Nous attendons la liste complète des engagements pour faire connaître notre avis sur l'ensemble.

Dans tous les cas, nous comptons sur l'expérience de M. Campo-Casso pour soutenir avec honneur la réputation de notre première scène.

Au théâtre Bellecour tous les soirs, à 7 heures 1/2, la *Reine Margot*, par la troupe du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Aujourd'hui, dimanche 25 septembre la *Reine Margot*, en matinée, à 1 heure 1/2 sans préjudice de la représentation du soir

Mercredi 28, jeudi 29 et Vendredi 30 septembre, 4 représentations données par Mlle Sarah Bernardt.

Le théâtre Bellecour va faire représenter, très prochainement, un grand drame de M. Charles Ponet, intitulé : *Le prêtre*. C'est une œuvre d'un éminent mérite, appelée, croyons-nous, à un immense succès Raoul Spozzi.

Nous apprenons que l'orchestre des Folies-Bergère, qui vont bientôt ouvrir leurs portes au public, sera conduit par M. Perpignan, bien connu à Lyon.

Cet artiste dirigeait les concerts Bellecour, l'an passé.

**SPECTACLES DU 25 SEPTEMBRE**

**Théâtre-Bellecour**  
La *Reine Margot*, drame en 5 actes et 13 tableaux.

**Scala-Bouffes**  
Tous les soirs, représentation variée.

**Folies-Bergère**  
Tous les jours, séance de patinage.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE**

TEMPÉRATURE. — Lyon, 24 septembre, 10 heures 30 du matin.

Depuis le 21 septembre, des pluies orageuses très abondantes sont tombées sur la plus grande partie de la France : les quantités totales d'eau recueillies s'élèvent à 46 mm à Biarritz, 29 à Nice, 57 à Lorient, 50 à Nancy, 43 à Besançon, 74 à Lyon.

Mais la situation générale s'est améliorée ; à Lyon le baromètre est très haut (768 mm. à 7 h. matin) et le vent se maintient au N.

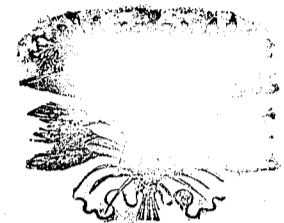
Temps probable : beau.

Vu et approuvé :  
Le Directeur de l'Observatoire,  
Ch. ANDRÉ.

L'Eden-Théâtre des Fêtes, sous la direction A. Delille, va clôturer ses représentations aujourd'hui dimanche à la vogue du Pont Lafayette; à cette occasion, il y aura, pour ce dernier jour, représentations à 2 h., à 4 h., à 7 h. 1/2 et à 10 h.

**DOCTEUR CHOFFÉ**  
Ex-Médecin militaire, a obtenu gratuitement son *Diplôme de Médecine pratique*, indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la Guérison radicale des Maladies de tous les Organes et des Membres, Hémorroïdes, Goutte, Vessie, Matrice, Ptisie, Cancer, Obésité, Asthme. — *Écrire quai St-Michel, 27, Paris.*

**HUITIÈME ANNÉE**  
**LE COURRIER DU COMMERCE**  
Journal des Halles et Marchés



Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers sur

**LE COURRIER DU COMMERCE**

Paraissant à Lyon le Jeudi et le Dimanche  
Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imp. H. ALBERT, quai de la Guillotière, 6

**OFFICE COMMERCIAL**

**FUZIER P.**

Directeur

Renseignements, ventes et achats de fonds de commerce, immeubles et créances, emprunts et placements hypothécaires. — Recouvrements. Représentation devant les tribunaux. — Régie d'immeubles. Cabinet de 9 à 6 heures.

426, Cours Lafayette, 423

**LEÇONS** d'italien, d'allemand et d'espagnol. — Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 1216.

ON demande, pour restaurant, un garçon de cave. A. M. Debas, r. Jean-de-Tourneux, 7

**BANQUE HYPOTHÉCAIRE**

DE FRANCE SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 400 millions de fr. PARIS — 4, rue de la Banque

PRÊTS RÉALISÉS CENT VINGT-CINQ MILLIONS

Le 10 septembre, à trois heures, aura lieu au siège social, le tirage public des lots de la loterie des 10 janvier 1890, dont les remboursements à 1.000 fr.

La liste des 250 numéros sortis, sera publiée par les journaux financiers.

La Société délègue au prix net de 485 fr. des obligations rapportant 20 fr. d'intérêt.

**MACHINES À COUDRE ET À BRODER**

Vente et Réparations de tous systèmes, machines et accessoires

**F. REIGNIER**

ex-mécanicien des maisons françaises et américaines. — Toutes les machines vendues ou réparées, sont garanties sur facture

19, Cours Lafayette, 19 — LYON

**PILULES BRITANNIQUES**

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaucuses, fondantes, anti-épileptiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr. dans toutes les pharmacies.

Dépôt : Pharmacie BAVEREL, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon. Envoi par la poste

**ON DEMANDE A LOUER**

Dans le quartier des Brotteaux, entre le cours Lafayette et le Cours de Brassés

**BATIMENTS & TERRAINS**

D'une superficie d'environ 45,000 mètres

Contenant Écurie et Remise

Adressez les offres au siège social des LAITIÈRES DU RHONE, 5, place Saint-Nizier, Lyon.

**AU BALLON CAPTIF**

Maison de Confiance, rue de la Barre, 8

LERICHE, succ. de MOUCHET, ex-ouvrier horloger de Bréguet de Paris

Nettoyage de montre garanti et pose de grands ressorts. — 2 fr. 50

**APRÈS DE QUELQUES PRIX**

Montres argent horloges depuis 25 fr. | Montres 2 boîtes or dames, dep. 60 fr.

— — — — — 28 fr. | Remonteurs or, 2 boîtes or, dep. 100 fr.

Toutes ces montres purifiées et sur facture. Don. des Coupons commerciaux

**SEL VÉGÉTAL**

De J. DOMILLE, médecin spécialiste

Remède infailible pour guérir en trois jours les écoulements de toute nature

Il a été trouvé, dans les cendres de certains végétaux, qui croissent sur le versant méridional de l'Atlas et dans la plaine d'El-Mansel, un sel d'une vertu vraiment extraordinaire. Il a la propriété de guérir infailiblement et en trois jours au plus, les écoulements de toute nature, même les plus rebelles, même ceux qui ont résisté à tous les traitements ; un seul fait démontrera la propriété merveilleuse de ce produit : dans l'espace d'un mois le docteur Samuel Lévy le prescrivit à 429 malades et obtint les résultats suivants : 250 furent entièrement guéris le premier jour, 174 le second, et 5 seulement durent continuer le traitement le troisième jour ; ces 5 derniers étaient atteints d'un écoulement de la nature la plus rebelle et remontant de 18, 15, 12 ans. Aussi, le Sel Végétal est-il aujourd'hui le seul remède employé en pareil cas dans toute l'Algérie, et son effet est encore plus rapide en Europe, où ces affections n'ont pas la même gravité que sous le ciel brûlant de l'Afrique.

3 francs le Flacon

DÉPOT A LA PHARMACIE SAINT-ANTOINE  
LYON — 3, rue Dubois et rue Mercière, 24 — LYON

**DECOUVERTE HUMANITAIRE**

Guérison radicale et sans douleur des maux de dents accidentels ou chroniques, et de tous les inconvénients de la bouche, par l'ÉLIXIR SOUVERAIN DES ALPES, en 5 à 10 minutes. — Dépôt chez M. ROYER, coiffeur, 2, rue d'Algérie, à Lyon, et chez les principaux coiffeurs.

**ÉCOLE DE COMMERCE D'AUSBOURG**

(Bavière)

Études spéciales pour branches commerciales et langues étrangères. Commencement de l'année scolaire le 29 septembre. S'adresser pour pension et prospectus au directeur J. STAHLMANN.

**FR. 1** **Le Moniteur Financier** **1 FR.**  
PAR AN  
Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions  
Tous les Dimanches **DEUX GRANDES PAGES** et tous les Tirages  
LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1. | PARIS, 52, rue de Châteaudun.